

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - AMIANTE SANS ET AVEC MENTION - FORMATION INITIALE

Suivre cette formation théorique et pratique en présentiel, permet de se préparer à l'examen de Certification de Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des "Repérages, évaluations de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie' (sans mention); ainsi que les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et dans les bâtiments industriels (avec mention).

■ Objectifs opérationnels

- Réaliser avec méthodologie et sécurité un repérage d'amiante dans les différents matériaux et produits conformément au Code de la santé publique dans les logements privés, les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et dans les bâtiments industriels
- Appliquer les protocoles d'intervention lors du repérage et la mise en oeuvre des mesures de prévention collective et individuelle adaptées
- Réaliser avec méthodologie et sécurité un repérage d'amiante avant travaux et/ou avant démolition
- Réaliser dans le respect des protocoles d'intervention, les missions de repérage d'amiante des matériaux et produits des listes A et B et C du Code de la santé publique
- Rédiger les rapports constituant la matérialisation des contrôles effectués et qui contient des conclusions et recommandations

■ Public Concerné

Candidats/Candidates à la certification de Diagnostiqueur technique immobilier "Domaine amiante sans mention et avec mention"

🕒 Durée

42.00 Heures **6** Jours

■ Prérequis

Pour suivre la formation et se présenter à l'examen de certification de Diagnostiqueur dans le domaine Amiante "avec mention", le candidat doit apporter la preuve :

- Soit, d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en tant que technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou équivalence, dans les domaines des techniques du bâtiment
- Soit, d'un niveau d'étude Bac +2 (à minima) dans le domaine des techniques du bâti ou d'un titre professionnel équivalent
- Soit, d'une expérience exigée par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable
- Soit, de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment

Le passage de l'examen du domaine amiante avec mention est conditionné par l'obtention de la certification amiante sans mention

■ Parcours pédagogique

STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT
Module suivi en E-Learning en amont de la formation présentielle

Les bases du bâtiment

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction

- Matériaux de la construction
- Gros oeuvre
- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques
- Pathologies

DOMAINE AMIANTE AVEC & SANS MENTION

FORMATION THEORIQUE

Domaine sans mention : Bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie

Les caractéristiques d'un bâtiment

- Caractéristiques d'un bâtiment et les matériaux pouvant contenir de l'amiante

Le matériaux amiante

- Le matériau amiante, ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle

Les sanitaires

- Risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante

Le contenu des matériaux

- Différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Les techniques d'utilisation de l'amiante

- Historique des techniques d'utilisation de l'amiante et les conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction

Les dispositifs législatifs et réglementaires

- Interdiction d'utilisation de l'amiante
- Protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante
- Elimination des déchets contenant de l'amiante

Les différents intervenants

- Rôle, obligations et responsabilités des différents intervenants

Le repérage de l'amiante

- Normes et méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R 1334 - 20 et R 1334 - 21 du Code de la santé publique
- Listes A et B

Les normes et les méthodes

- Informations sur l'état de conservation des MCA
- Suites à donner à détection des MCA

Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique

- Règlements des établissements recevant du public
- Règlements des immeubles collectifs d'habitation

Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante

- Techniques de confinement
- Travaux sous confinement

Domaine avec mention : ERP de catégories 1 à 4, immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et bâtiments industriels

Les normes et les méthodes de repérage

- Contenu des normes et des méthodes de repérage devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R 1334 - 22 du code de la santé publique ainsi que l'examen visuel visée à l'article R 1334-29-3 du même code

Les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur

- Les ERP de catégorie 1 à 4
- Les immeubles de travail et hébergeant plus de 300 salariés
- Les bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention

FORMATION PRATIQUE

Domaine sans mention : Bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie

Réalisation d'un repérage de présence d'amiante

- Réalisation de la pré visite de locaux

- Repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante
- Evaluation des zones homogènes et de similitude d'ouvrage
- Identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante de la liste A et B
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Evaluation des risques liés à l'amiante
- Réalisation d'un prélèvement

Rédaction du rapport de repérage

- Identifier les différents intervenants et parties prenantes
- Identifier l'immeuble concerné
- Réaliser les plans au croquis permettant de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante
- Lister et localiser les matériaux et produits repérés contenant de l'amiante
- Émettre des conclusions associées aux recommandations

Domaine avec mention : ERP de catégories 1 à 4, immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et bâtiments industriels

Repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante

Réalisation d'un examen visuel de l'état des surfaces traitées

Préparation aux examens de certification

- Se préparer à l'examen de certification
- S'exercer dans les conditions de l'épreuve écrite
- S'exercer à la rédaction d'un rapport dans les conditions de l'examen

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

- Le parcours d'apprentissage prévoit des exposés théoriques et des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention d'un diagnostic / repérage / mesurage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration de rapports matérialisant les contrôles effectués et les conclusions apportées.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

- La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.
- La formation en présentiel se déroule dans un " logement école " spécifiquement aménagé pour accueillir les apprenants/apprenantes.

MODULE E-LEARNING "LES BASES DU BATIMENT" SUIVI EN AMONT DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

- Le module E-Learning présente une démarche pédagogique illustrées par des schémas animés.
- Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable.

Moyens d'organisation, d'accompagnement et d'assistance technique

- Le module E-learning est réalisé sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation en présentiel.
- L'apprenant est suivi durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. Il peut exprimer ses difficultés et ses questions d'ordre des connaissances via la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning. Le Référent pédagogique (Formateur) lui apporte une réponse ou aide pédagogique sous 48 heures, (jours ouvrés) par messagerie privée sur la plateforme ou par téléphone.
- En cas de difficulté d'utilisation de la plateforme, l'apprenant est mis en contact avec un Référent technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés) par messagerie privée sur la plate-forme ou par téléphone.
- Prérequis d'environnement informatique : L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

Qualification Intervenant(e)(s)

- Le Formateur qualifié est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment.
- Le Référent technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plateforme.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET PRATIQUES

- Les évaluations théoriques et pratiques réalisées en fin de chaque partie, mesurent le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant selon les compétences exigées mentionnées à l'anexe III de l'arrêté du 24 décembre 2021.
- L'évaluation des acquis théoriques est réalisée en ligne sur la base d'un questionnaire individuel.
- L'évaluation des acquis pratiques est réalisée par des exercices individuels.
- La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

- Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
- Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com